

## COMEDec info n°1 Démarrage de la phase pilote



Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser le premier communiqué d'information relatif au projet d'envergure et d'avenir que le secrétariat général du ministère de la justice pilote : COMEDec, la solution de vérification dématérialisée des données d'état civil.

Il a pour objectif d'informer régulièrement les communes partenaires de la phase pilote qui vient de débuter dans le département de la Seine-et-Marne et celles qui souhaitent suivre le développement du projet.

D'ores et déjà, rendez-vous vous est proposé pour le prochain numéro à paraître fin septembre.

Je vous remercie,

André GARIAZZO  
Secrétaire général  
Ministère de la justice

### Comedec, la solution de vérification dématérialisée des données d'état civil

Depuis deux ans, le ministère de la justice travaille avec l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à la mise en place d'une **solution de vérification dématérialisée des données d'état civil**.

La solution Comedec, pour **communication électronique des données de l'état civil**, poursuit deux objectifs principaux :

- simplifier les démarches administratives des usagers en leur évitant d'avoir à produire leur acte d'état civil,
- limiter la fraude documentaire.

La vérification électronique des données d'état civil peut être demandée par :

- le ministère de l'intérieur dans le cadre de la délivrance des passeports,
- les notaires pour les besoins des actes notariés,
- les organismes sociaux pour permettre aux usagers d'accéder à des prestations sociales.

Plusieurs communes sont partenaires du projet depuis son lancement, certaines se portent volontaires pour y participer, et nombreuses sont celles qui nous interrogent.

Aussi, et pour répondre à la demande croissante d'informations des mairies, il nous est apparu nécessaire de porter au plus près de chacun d'entre vous le projet afin d'en partager son succès.

Le lancement de **COMEDEC Info** constitue la première pierre d'un dispositif de communication qui s'étoffera au fur et à mesure des avancées du projet.

C'est ainsi que le prochain numéro, à paraître fin septembre, sera consacré aux modalités d'adhésion au dispositif et à son fonctionnement.

### **Seine-et Marne : démarrage de la phase pilote le 18 juin 2012**

Le pilote a pour objectif de mettre en œuvre l'ensemble du dispositif dans un contexte réel, tant en termes techniques que métiers.

Il permettra de mener une analyse concrète de ses impacts et permettra, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires avant la phase d'extension nationale.

Le pilote est circonscrit au département de la Seine et Marne en raison du rôle que joue la préfecture dans la remise des cartes de signature aux communes.

Durant cette phase, la version électronique double la version papier, seule à avoir valeur probante.

16 communes, de toute taille, se sont portées volontaires pour y participer.



13 études notariales du département se sont également associées à la démarche pour effectuer leurs demandes sous forme dématérialisée.

Le ministère de l'intérieur a prévu de rejoindre le pilote à la rentrée pour que des demandes de vérification puissent s'effectuer à l'occasion de l'instruction des passeports.

### Où en sont les éditeurs ?

Les éditeurs intègrent progressivement les éléments techniques permettant aux solutions logicielles d'état civil, qui équipent les mairies, de traiter des demandes provenant de la plateforme COMEDEC.

Pour cette phase pilote, Logitud et Digitech ont raccordé leurs clients.

JVS a programmé de le faire pour septembre et Arpège pour octobre.

### Et après ?

Le déploiement national est conditionné par la certification de la carte de signature « 3 étoiles ». Ce niveau de sécurité, inscrit dans le décret de 2011, permettra aux données signées électroniquement d'avoir la même valeur probante que l'acte papier.

Cette certification est attendue avant la fin de l'année.

## Et après ?

### **Pour en savoir plus**

La dématérialisation est possible depuis la publication du décret du 10 février 2011 ([lien journal officiel](#)). Il définit une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

La vérification électronique des données d'état civil peut ainsi être demandée par le ministère de l'intérieur dans le cadre de la délivrance des titres d'identité, par les notaires pour les besoins des actes notariés (mariages, successions, achats de biens, etc..), par les organismes sociaux pour permettre aux usagers d'accéder à des prestations sociales et à terme par les mairies dans le cadre de la constitution des dossiers de mariage.

COMEDec ne modifie pas les fondamentaux du métier d'officier de l'état civil.

L'officier d'état civil est toujours dans son rôle de tenue et de contrôle des éléments d'état civil lorsqu'il répond à une demande de vérification de données.

Pour toute inscription ou désinscription à **COMEDec Info**, merci de bien vouloir en faire la demande par simple mail à : [comedec@justice.gouv.fr](mailto:comedec@justice.gouv.fr)